Informations de base

2023/2780(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les déchéances des droits politiques au Venezuela **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Venezuela	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/07/2023	Débat en plénière		
13/07/2023	Décision du Parlement	T9-0288/2023	Résumé
13/07/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2780(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0330/2023	10/07/2023	
Proposition de résolution		B9-0331/2023	10/07/2023	
Proposition de résolution		B9-0343/2023	10/07/2023	
Proposition de résolution		B9-0350/2023	10/07/2023	
Proposition de résolution		B9-0351/2023	10/07/2023	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0288/2023	13/07/2023	Résumé

Résolution sur les déchéances des droits politiques au Venezuela

2023/2780(RSP) - 13/07/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 495 voix pour, 25 contre et 43 abstentions, une résolution sur les déchéances de droits politiques au Venezuela.

Le texte adopté en plénière a été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE et ECR.

Le Venezuela connaît une instabilité institutionnelle, économique et politique, et plus de sept millions de personnes ont été contraintes de quitter le pays. L'information publique, la liberté d'opinion et d'expression et le droit de réunion ont été systématiquement restreints.

La résolution indique que les trois recteurs principaux du Conseil national électoral (CNE) du Venezuela ont démissionné, obligeant les deux restants à démissionner, et que l'Assemblée nationale illégitime a nommé des représentants du régime pour sélectionner les nouveaux recteurs. Il s'agit là d'une nouvelle manœuvre du régime, par l'intermédiaire du CNE, pour entraver le processus électoral et anéantir toute perspective de retour à la démocratie.

Les déchéances arbitraires de candidats, montées de toutes pièces pour des raisons politiques, comme celle de María Corina Machado déclarée inéligible pour une durée de quinze ans et celles d'autres personnalités politiques importantes comme Leopoldo López, Henrique Capriles et Freddy Superlano, vont à l'encontre des recommandations de la mission d'observation électorale de l'UE (MOE) et restreignent gravement les droits des Vénézuéliens à choisir leurs représentants.

Le Parlement a fermement condamné la décision arbitraire et inconstitutionnelle d'empêcher des personnalités de l'opposition politique comme María Corina Machado, Leopoldo López, Henrique Capriles et Freddy Superlano, parmi d'autres candidats, de se présenter aux élections de 2024, un scrutin qui aurait pu constituer un tournant vers un retour à la démocratie dans le pays.

Tout en reconnaissant les efforts de l'opposition au régime pour organiser des élections primaires en tant que solution démocratique pour les Vénézuéliens à l'intérieur et à l'extérieur du pays, le Parlement a demandé instamment aux autorités vénézuéliennes de mettre en place les conditions nécessaires pour garantir des élections justes, libres, inclusives et transparentes. Il a appelé à une procédure de nomination indépendante pour les nominations au CNE.

Le Parlement soutient pleinement les enquêtes de la Cour pénale internationale sur les crimes contre l'humanité perpétrés par le régime vénézuélien et exhorte les autorités à libérer tous les prisonniers politiques.

Le Parlement a déploré le fait que les recommandations de la MOE UE soient ignorées et a encouragé tous les efforts en vue de leur pleine mise en œuvre. Il a également souligné que le prochain sommet UE-Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes représente une occasion de défendre les principes de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme.